

# Economie positive et transparence budgétaire

Par Yann Coatanlem

14 avril 2015

@ClubPraxis 

[www.clubpraxis.com](http://www.clubpraxis.com)

Si l'économie positive doit œuvrer *pour* le plus grand nombre à un horizon multi-générationnel, elle doit aussi être élaborée *par* le plus grand nombre. L'approche planificatrice, « *top down* », a montré ses limites en se révélant incapable d'enrayer l'inflation des textes et la complexité réglementaire. Si on veut engager les Français dans le débat sur l'avenir du pays, il faut en particulier les éclairer davantage sur le coût et la performance des politiques publiques. Déjà en 1781 dans son *Compte rendu au Roi*, Necker montrait toute l'importance de la transparence sur la confiance publique.

La Cour des comptes, qui vient de publier son *rapport public annuel*<sup>1</sup>, déplore depuis longtemps le manque de transparence des finances publiques. La Cour rappelle notamment qu'on ne trouve pas dans la loi de programmation pour 2014-2019, suffisamment de prévisions détaillées par postes budgétaires, ni surtout leurs modalités de calcul, et souligne que « *le programme d'économies qui sous-tend la prévision du gouvernement, du fait de ses approximations et de ses imprécisions n'apporte pas l'assurance que l'objectif de dépenses de l'ensemble des administrations publiques puisse être respecté.* »

Comme le souligne le gouvernement en réponse à la Cour, « *le rythme de l'assainissement des finances publiques doit être adapté aux conditions économiques actuelles* », la contrepartie de cette politique budgétaire contre-cyclique doit être de dégager des surplus dans les périodes plus favorables du cycle économique.

Comment réformer des pratiques budgétaires inadaptées au monde moderne et la crise que nous traversons ? A la fois en se donnant des outils nouveaux et en créant de meilleures incitations pour les politiques et les acteurs économiques. Le Haut Conseil des finances publiques a le mérite d'exister, mais il ne peut se comparer en termes de moyens et d'influence au *Congressional Budget Office* (CBO) aux Etats-Unis, une agence fédérale qui dispose de 220 employés pour produire des analyses économiques détaillées sur les finances publiques et les prévisions de dépenses américaines. Un équivalent français du CBO<sup>2</sup> répondrait aux exigences de la Cour des comptes.

Au-delà, il nous paraît essentiel de développer de véritables « *stress tests* » des finances publiques sur des durées assez longues et en incluant les évolutions de la démographie. Au minimum il est indispensable de mieux comprendre l'*élasticité* des différents comptes publics à un grand nombre de variables macro-économiques. Quel serait par exemple l'impact sur les déficits d'une remontée des taux à 1, 5 ou 10 ans et des *spreads* de crédit ? Les études du CBO constituent un très bon exemple de ce que l'on peut faire en la matière avec un accès total aux données gouvernementales, ce qui est loin d'être le cas pour la Cour des comptes, l'INSEE<sup>3</sup> et le Haut Conseil des finances publiques. Le CBO est aussi d'une très grande transparence vis-à-vis du public qui peut non seulement accéder aux détails

<sup>1</sup> <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-rapport-public-annuel-2015>

<sup>2</sup> La France pourrait aussi s'inspirer d'autres modèles internationaux tels que l'*Office of Budget Responsibility* au

